



Comment recuperere des impayés

Par **picaud**, le **11/08/2009** à **15:01**

Bonjour, je suis proprietere d'un bar.

j'ai reçu un cheque impayé

je contact donc la personne proprietaire du cheque

qui me stipule que le cheque etait donné par un homme de confiance pour payé des travaux de sa maison

quel recours j'ai pour recuperer les sommes due?

puisque egalement il lui reste une note de consommation. qui fait un total de 505€.

Par **HUDEJU**, le **11/08/2009** à **16:47**

Bonjour

Concernant le chèque impayé , vous demandez à la banque du tiré un certificat de non paiement et vous le faites signifier par un huissier , au bout de 15 jours , toujours par l'huissier , celui ci lui signifiera un titre exécutoire . Voir avec cet huissier de plus amples précisions ainsi que le coup de la procédure et le risque de se trouver devant une personne insolvable , propriétaire du chèque .

Pour ce qui de l'ardoise de 505€ , difficile de les récupérer et ne plus le servir . Maintenant , je connais pas le montant du chèque mais vous avez certainement affaire à un gros consommateur et vous avez pris le risque .

Par **Solaris**, le **11/08/2009** à **22:15**

Bonjour,

Je rejoins HUDEJU concernant la procédure de chèque impayé.

Concernant le reste des consommations, une procédure d'injonction de payer pourra également être envisagée suivant les pièces en votre possession.